



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 72092

### Texte de la question

M. Henri Emmanuelli appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation difficile dans laquelle vont se trouver les associations de jeunesse et d'éducation populaire à la suite du gel d'une partie du budget de la jeunesse et des sports. En effet, ces structures vont être fragilisées, voire menacées dans leur existence si une telle décision est confirmée dans la mesure où ce gel laisse augurer des baisses de 50 % à 100 % des crédits par rapport à la dotation accordée en 2004 à ces mêmes associations. Par ailleurs, une telle mesure risque d'entraver leur mission de service, conseil, formation, aide juridique, accompagnement des projets des acteurs locaux, et d'avoir de graves conséquences au niveau de l'emploi dans ces structures. C'est pourquoi il lui demande de revenir sur ce projet et de donner à ces associations, qui participent à la vie sociale, culturelle et économique locale, les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

### Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau Gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du Conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), leur a été récemment présenté lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

### Données clés

**Auteur :** [M. Henri Emmanuelli](#)

**Circonscription :** Landes (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72092

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 août 2005, page 7640

**Réponse publiée le** : 13 septembre 2005, page 8575